

LE QUOTIDIEN DE ROUBAIX-TOURCOING

Ce que signifie la Candidature MARTY

A propos des élections cantonales de Tourcoing-Sud et de Solesmes

Notre Parti Socialiste (S.F.I.O.) présente aux élections cantonales de Solesmes et de Tourcoing-Sud la candidature de Marty.

Cette candidature est un symbole. C'est la réclamation de l'amnistie qu'on refuse encore à tous les marins de la mer Noire...

C'est pourquoi le Parti Socialiste en présentant la candidature de Marty fait appel à tous les gens de cœur...

Les électeurs des cantons de Solesmes et de Tourcoing, animés d'un haut idéal humain, n'hésitent donc pas à faire cortège aux 37 Conseils généraux...

Il y a plus. Comme le rappelle d'ailleurs Marty à propos de l'appel du Parti Socialiste...

Charles GONIAUX, Député du Nord.

L'orientation professionnelle

Une heureuse intervention de Charles Saint-Venant à la Chambre

Au cours de la discussion à la Chambre, lundi dernier, du budget de l'enseignement technique...

J'ai une question à poser concernant l'organisation des cabinets d'orientation professionnelle à Lille...

Il est évident qu'il y a, à l'heure actuelle, nécessité de mettre en œuvre des organismes qui occupent de l'orientation professionnelle...

Il est évident qu'il y a, à l'heure actuelle, nécessité de mettre en œuvre des organismes qui occupent de l'orientation professionnelle...

Il est évident qu'il y a, à l'heure actuelle, nécessité de mettre en œuvre des organismes qui occupent de l'orientation professionnelle...

Il est évident qu'il y a, à l'heure actuelle, nécessité de mettre en œuvre des organismes qui occupent de l'orientation professionnelle...

Il est évident qu'il y a, à l'heure actuelle, nécessité de mettre en œuvre des organismes qui occupent de l'orientation professionnelle...

Il est évident qu'il y a, à l'heure actuelle, nécessité de mettre en œuvre des organismes qui occupent de l'orientation professionnelle...

Il est évident qu'il y a, à l'heure actuelle, nécessité de mettre en œuvre des organismes qui occupent de l'orientation professionnelle...

SOUS LE SAC A LAUSANNE

Quelques chiffres suggestifs

La charge du Contribuable Français a rudement grossi depuis la guerre

Il pourrait paraître superflu de parler encore de l'accroissement sensible de nos charges fiscales, démontré chaque jour...

Malgré la gravité de ses fonctions et l'ardent dévouement qu'il apporte à ses fonctions, le Ministre des Finances, en s'occupant de son devoir...



EN 1913

EN 1922

Pour que nul n'en ignore, citons les termes authentiques, d'après l'« Officiel », de cette renversante déclaration ministérielle :

En attendant, il ne faut pas laisser accréditer à l'étranger, ni dans les départements français, que la guerre, ignorant l'immensité de ses ravages et de ses horreurs...

Quant aux impôts indirects, est-il admissible de prétendre que nous y échappons ? Ce serait nier l'évidence. Nous payons cinq ou dix fois plus cher qu'avant guerre des denrées et produits de première nécessité.

Les régions dévastées, les et meurtries, à peine en convalescence, paient largement leur part et supportent, même avec plus d'ardeur et de courage, que d'autres, réfractaires aux sentiments de solidarité française...

Les fumeurs jurèrent comme des charretiers ou se lamentent dans leur blague à tabac en voyant ce que la Régie leur fournit pour leur vingt-sous.

L'impôt par tête

En 1913, le produit total des impôts d'Etat en France atteignait 4.907 millions.

En 1922, il s'élève à 15.831 millions, soit à environ cinq fois plus qu'en 1913.

Quant au produit des impôts indirects, est-il admissible de prétendre que nous y échappons ? Ce serait nier l'évidence.

Un an après que les besoins de l'Allemagne auront été satisfaits

Un guet-apens en Bavière

Des assassins ont été arrêtés

Deux officiers alliés ont été injuriés et assaillis

Ceux-ci tuèrent un propriétaire et jetèrent son cadavre dans un puits

Un sagabond s'accuse d'avoir tué sa victime d'être vivante

Mort de M. Sonnino ex-ministre italien

Le temps d'aujourd'hui

M. Bonar Law ne peut pas faire de promesses aux sans travail

Un guet-apens en Bavière

Des assassins ont été arrêtés

Deux officiers alliés ont été injuriés et assaillis

Ceux-ci tuèrent un propriétaire et jetèrent son cadavre dans un puits

Un sagabond s'accuse d'avoir tué sa victime d'être vivante

Mort de M. Sonnino ex-ministre italien

Le temps d'aujourd'hui

M. Bonar Law ne peut pas faire de promesses aux sans travail

Les Turcs sont conciliants

Le log de la Maritza, une zone démilitarisée - assurera un débouché bulgare sur la mer

Sur l'une des questions les plus délicates qui ont été soumises à la discussion des plénipotentiaires actuellement réunis à Lausanne...

Les grandes puissances occidentales révoquent décidément à l'idée d'étudier un plébiscite en Thrace, les Balkans, toujours effrayés de nature, n'ont guère osé...

Autre part, ainsi qu'on le constatera par les dépêches reproduites ci-dessous, la Turquie obtiendra satisfaction sur ses revendications concernant Karagatch et la zone démilitarisée.

Par contre, il est probable que les Turcs obtiendront gain de cause sur la question de Karagatch. Lord Curzon lui-même s'est montré très frappé quand Ismet pacha a remis à la conférence l'original du protocole de Moudania signé des généraux Charov Monbelli et Harrington...

Pour Karagatch, les Turcs obtiendront satisfaction

La question du débouché bulgare sur la mer Egée

Lausanne, 24. — La journée d'hier s'est achevée sur une impression sensiblement plus favorable aux Turcs que la précédente.

Lausanne, 24. — Le programme auquel s'est arrêté la sous-commission chargée d'examiner la question du débouché bulgare sur la mer Egée :

1° Création d'une zone démilitarisée de 30 kilomètres de chaque côté de la frontière.

2° La démolition de tous les ouvrages fortifiés qui s'y trouvent.

3° L'interdiction d'y entretenir des dépôts de matériel de guerre et des avions militaires.

4° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

5° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

6° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

7° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

8° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

9° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

10° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

11° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

12° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

13° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

14° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

15° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

16° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

17° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

18° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

19° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

20° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

21° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

22° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

23° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

24° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

25° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

26° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

27° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

28° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

29° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

30° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

31° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

32° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

33° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

34° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

35° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

36° L'interdiction de stationner des troupes militaires.

La Chambre a poursuivi la discussion du budget

Elle a adopté les chapitres du budget de l'Intérieur

Hier matin, la Chambre a continué la discussion du budget de l'Intérieur, dont elle a adopté tous les chapitres, ainsi que ceux du budget de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

Elle a adopté les chapitres du budget du travail

M. PEYRONNET préconise le développement des caisses de chômage qui, assurés, doivent amener la suppression des indemnités aux chômeurs.

GONIAUX parla de la sécurité des ouvriers mineurs et s'exprima en faveur de la loi sur les majorations. Le ministre lui répondit que la question était à l'étude.

Tous les chapitres du budget, furent adoptés.

Elle a abordé la discussion du budget de l'Hygiène

La séance de l'après-midi a été consacrée à la discussion du budget de l'Hygiène, dont les quinze premiers chapitres ont été adoptés.

BEToulLE, VALIERE, Georges LEVY et AUBRY discutèrent vivement avec M. Strauss les questions d'hygiène sociale et d'indignité de la campagne sournoise menée contre le personnel laïque des établissements hospitaliers.

Ce débat doit être repris ce matin.

La grave affaire de meurs de Denain

SIX INculpATIONS; DEUX ARRESTATIONS

Nous avons déjà signalé qu'une enquête était ouverte sur une affaire de meurs, qui fait quelque bruit parmi la population de Denain.

Il s'agit d'actes contre-nature auxquels s'adonnaient quelques jeunes gens, entraînés par deux ou trois individus, ne jouissant pas de toutes leurs facultés ou débouchés.

Deux de ces individus, l'un qui sera examiné au point de vue mental et dont la responsabilité ne paraît pas entière, l'autre, un photographe de meurs dénotables, ont été mis en état d'arrestation, comme auteurs principaux. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Interrogés, ils ont déclaré avoir passé des aveux et ont désigné leurs complices, — ou plus exactement leurs victimes.

Ce sont, pour la plupart, des jeunes hommes ou des jeunes gens, qui ne semblent pas avoir compris toute la portée de leurs actes, au point de vue moral.

Les autres, qui ont été écroués à la maison d'arrêt de Valenciennes, se poursuivent.

D'où vient cet enfant ?

Une femme le remit le 25 septembre à une concierge et n'a plus été revue

Paris, 24. — Le 25 septembre dernier, une dame paraissant âgée de cinquante ans, vêtue d'une robe noire et d'un bandeau noir sur l'œil droit et une écharpe de brulure à la hauteur des commissures des lèvres, se présenta dans l'établissement des sœurs de Saint-Vincent de Paul, situé 8, rue Championnet et avec un accent anglais, demanda qu'on gardât la fillette qui l'accompagnait pendant une absence de quelques jours, occasionnée par un voyage en Suisse.

Sur le refus des sœurs, la femme se présenta alors chez une concierge d'une maison voisine, Mme Jatin, à qui elle conta à nouveau son histoire.

Elle ajouta qu'elle se nommait Leclercq et qu'elle habitait 191, rue Marcadet.

Pour dédommager la concierge, la pseudo Mme Leclercq lui remit une certaine somme d'argent.

Des lettres de Belgique, de Lille

Quelques jours après, la concierge reçut une lettre de Belgique où la femme lui demandait de garder encore la fillette, jusqu'au 10 septembre, une seconde lettre parvenait de Lille à Mme Tatin lui annonçant le retour de Mme Leclercq.

"Nous réparerons" promet M. Cuno

Mais après que les besoins de l'Allemagne auront été satisfaits

Berlin, 24. — La séance du Reichstag s'ouvrit à 15 heures, sous la présidence de M. Cuno.

« Un moment où il prend la parole, Koenen, communiste, s'écria : « Conseil d'administration du gouvernement allemand, M. le directeur général Cuno à la parole ».

M. Cuno fit un tableau de la situation de l'Allemagne. Celle-ci ne peut pas payer, a-t-il dit, les créanciers et les experts de l'économie mondiale le déclarent, nous supportons encore des frais énormes d'occupation, de prestations en nature, etc. ; on rend passiva notre balance de paiement et on conduit notre monnaie à baisser en dehors de toute réparation.

« Les obligations d'une guerre "perdue par l'Allemagne" »

Il y a peu de chômeurs chez nous, continua le chancelier, mais la production baisse. En ce qui concerne les réparations, le gouvernement considère, après cette guerre perdue par l'Allemagne, de faire son possible pour satisfaire les obligations imposées à l'Allemagne, en particulier pour réaliser cette œuvre de paix de la reconstruction des régions dévastées de la France, et qui a été déclarée par les traités de paix.

« L'assassinat de M^{me} Desserre, caissière

Paris, 24. — La quatrième audience du procès des bandits de la Villette a commencé à midi. Le président du tribunal, M. de La Villette, a ouvert le procès : l'assassinat de Mme Desserre.

J'avais promis 60.000 francs à mon ami Tissier, déclara René Jean, Tissier lui-même avait pris des engagements. C'est alors que fut jeté dans la malade, sous la conduite de Georges Allard et de René Jean, le produit de la révolte générale du crime, et le 18 octobre 1920, dans la matinée les complices se rendirent à la porte des abattoirs.

Abattu à coups de marteau et dépouillé de 72.000 francs

Une première tentative ne réussit point. L'heure du crime fut fixée à 12 heures. C'est le jeudi 21 octobre 1921, à La Villette, vers 11 heures du matin, que René Jean mit Tissier au courant de ce qu'il devait faire. Dans l'après-midi vers 5 heures, les deux hommes allèrent chez Mme Desserre. Tissier dit qu'il apportait à René Jean l'argent qu'il trouva sur le cadavre de Mme Desserre, soit 72.000 francs.

Tissier protesta contre ces accusations : il ne conteste pas le récit du crime tel que le rapporte René Jean, mais il affirme qu'il n'y avait pas pris part. Tissier reconnut la dette de 60.000 francs que René Jean lui avait consentie mais il avait au point de vue commercial toute confiance en lui, la situation de René aux abattoirs étant importante.

Le Président Moulou rappelle que les deux accusés ont été pris part à cet assassinat, réclament cependant leur part du butin à Allard d'un ton si menaçant que celui-ci se contenta de répondre qu'il avait frappé quelques heures auparavant.

M. Bonar Law ne peut pas faire de promesses aux sans travail

5 blessés par une explosion de gaz

Paris, 24. — Cet après-midi, une explosion d'hydrogène et d'acétylène suivie d'incendie, s'est produite dans les ateliers de soudure autogène situés passage Saint-Sébastien. Cinq personnes ont été blessées à la tête et aux mains.